



3875, Grande-Allée Saint-Hubert (Québec) J4T 2V8

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

Établissement :	École secondaire Mgr-A.-M.-Parent
Directeur :	SYLVAIN CARON
Membres du conseil d'établissement :	
Président :	Daniel Duguay
Vice-présidente :	Dominique Lehoux
Autres parents :	Joanne Costo, Christian Denis, Marc Guettab, Isabelle Lafleur et Diane Lambert
Enseignants :	Daniel Bérubé, Marie-Maude Houde, Roger Lapierre et Alexandre Montpetit
Personnel professionnel:	Renée Pronovost
Personnel de soutien :	Guy Perron et Hélène St-Germain
Représentant de la communauté:	Serge Martel
Élèves :	Jacques Bernier et Jessica Doucet

INTRODUCTION

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement et la direction de l'école dressent un bilan de la situation et de l'évolution de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent pour l'année scolaire 2009-2010. Ce bilan est accessible à la population.

Le conseil d'établissement a tenu cette année 9 rencontres régulières. Composé de parents, de membres du personnel, d'élèves et d'un représentant de la communauté, chaque membre a eu la chance de s'exprimer et de faire valoir sa vision de la situation à chacune des discussions. Malgré des opinions variées et des points de vue différents, le conseil d'établissement de l'école a toujours travaillé en équipe tout au long de l'année tout en étant à la recherche de solutions pour l'amélioration des services à l'élève. Le travail du conseil d'établissement permet à notre école d'évoluer positivement tout en se remettant régulièrement en question.

Par ailleurs, les partenaires externes tels le club Optimiste de Lafèche ainsi que le **corps de cadets** ont, comme par les années passées, été de fidèles collaborateurs pour l'école et le conseil d'établissement.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

- Clientèle scolaire au 30 septembre 2009 : 1856 élèves
- Services offerts :
 - Programmes réguliers de la 1^{re} à la 5^e secondaire ;
 - Programmes particuliers : concentration science et technologie (CST), concentration multisports et hockey ainsi que le programme de musique (harmonie et cordes) ;
 - Services commission scolaire pour les élèves ayant une déficience intellectuelle légère ou une déficience intellectuelle moyenne, de même que pour les élèves des classes relation ;
 - Groupes de cheminements particuliers
 - Programme FMS*, FPT*
 - CFER*
- Personnel de l'école :
 - 8 membres de la direction (direction et direction adjointe)
 - 131 enseignants (réguliers et temps partiels)
 - 7 professionnels
 - 68 membres du personnel de soutien

THÈMES PRÉSENTÉS

1. PROJET ÉDUCATIF et PLAN DE RÉUSSITE

Le projet éducatif oriente l'ensemble des décisions prises dans l'école en lien avec la planification stratégique de la commission scolaire. Notre mission s'articule autour des trois axes interreliés : **instruire, socialiser et qualifier**.

L'année 2009-2010 nous a permis de mettre en place un comité de révision du projet éducatif. Son mandat était de redéfinir les orientations de l'école tout en s'arrimant avec le nouveau régime pédagogique, avec la planification stratégique de la commission scolaire

ainsi qu'avec toutes les nouveautés développées dans l'école depuis la mise en place du dernier projet éducatif en 2004-2005. Un sondage à grande échelle ainsi qu'un recensement de ce qui se fait dans l'école ont été réalisés afin de permettre au comité de proposer les éléments qui constitueront le cœur de notre nouveau projet. À la fin de l'année, un nouvel élément, la convention de gestion et de réussite éducative, venait baliser le projet éducatif à mettre en place.

L'objectif de mise en œuvre demeure toutefois inchangé soit la fin de l'année 2010.

Malgré les travaux du comité, l'école a su garder le cap en lien avec la thématique environnementale de l'école : « J'agis dans mon milieu ». Neuf objectifs ont été priorisés pour l'année 2009-2010. Ils étaient les suivants :

- ➔ Augmenter nos exigences en français écrit et oral;
- ➔ Offrir un milieu de vie stimulant intellectuellement;
- ➔ Faciliter la formation continue de tout le personnel;
- ➔ Offrir aux élèves un encadrement sécurisant et une supervision personnalisée;
- ➔ Prévenir la violence par la mise en place de projets concrets;
- ➔ Favoriser l'engagement des élèves dans la vie communautaire et les activités parascolaires;
- ➔ Consolider et promouvoir nos programmes et concentrations;
- ➔ Poursuivre le développement d'activités d'approche orientante;
- ➔ Favoriser la persévérance scolaire.

Tout au long de l'année, l'équipe-école a travaillé en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Avec cette approche concertée qui nous a permis une mobilisation accrue, l'école Mgr-A.-M.-Parent s'est encore démarquée à plus d'un niveau en 2009-2010.

En voici quelques exemples :

Le taux de réussite en français des élèves de 5e secondaire à l'épreuve d'écriture a été très positif. Près de 86% de nos élèves ont réussi cette évaluation.

Encore cette année l'école a été mise à l'honneur au niveau environnemental : Bourse des commissaires, reconnaissance régionale, élaboration et mise en place d'une politique officielle en environnement, reconnaissance provinciale du CFER, etc. L'école devient aussi la première école secondaire publique au Québec à se voir attribuer le niveau 2 par Recyc-Québec.

La création du comité de persévérance scolaire a permis aux élèves de vivre des activités enrichissantes, dynamiques et constructives. Ces activités regroupées sous forme de

thématiques correspondaient aux besoins des jeunes et facilitaient le développement de relations significatives avec les adultes de l'école. Parallèlement, un diagnostic sur le décrochage scolaire (D.D.S.) a permis professionnels d'intervenir directement auprès d'élèves en difficultés et de proposer des orientations générales favorisant la persévérance et la réussite des élèves.

Afin de répondre aux objectifs de prévention de la violence et d'offrir un encadrement sécurisant aux élèves, un protocole de prévention de l'intimidation a été développé et officialisé au printemps 2010. Plusieurs activités de sensibilisation sont aussi offertes aux groupes d'élèves.

Le programme de musique a été officiellement approuvé par le MELS, ce qui est tout à l'honneur des enseignants qui se sont impliqués dans le renouvellement de ce dynamique programme.

Avec la mise en place de notre nouveau projet éducatif, l'école continuera son développement en harmonie avec son milieu.

2. APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Le régime pédagogique en était cette année à sa cinquième année d'implantation dans les écoles secondaires du Québec.

Le respect du régime pédagogique demeure prioritaire pour l'ensemble du personnel de l'école. Les défis demeurent omniprésents pour offrir des concentrations et des programmes qui se démarquent et répondent aux besoins du milieu tout en respectant le cadre de ce régime.

Le conseil a encore une fois été impliqué dans l'offre de cours offerts aux élèves de l'école. Les débats ont pu être émotifs et déchirants, mais les décisions prises l'ont été dans les meilleurs intérêts des élèves.

En adaptation scolaire, les changements se font graduellement et positivement grâce à la collaboration des enseignants et des conseillers pédagogiques. Les équipes FMS et FPT ont été particulièrement mises à contribution durant l'année. Le service des classes *relation* a aussi continué son développement afin de faciliter l'intégration des élèves au secteur régulier.

3. ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

La Loi sur l'instruction publique attribue aux Conseils d'établissement le pouvoir d'établir les principes d'encadrement du coût des documents chargés aux parents en tenant compte de la politique de la commission scolaire.

Cette politique vise à fournir aux membres du personnel enseignant de l'école Mgr.A.-M.-Parent l'encadrement prescrit en vue d'orienter le choix du matériel didactique ainsi que le choix des cahiers d'exercices annuellement chargés aux parents.

Elle s'applique à toutes les classes de l'école, tant en adaptation scolaire, au régulier que pour les programmes particuliers, elle s'appuie notamment sur les articles 7 et 77.1 de la LIP, ainsi que sur la politique d'encadrement des frais chargés aux parents de la Commission scolaire

Principes d'encadrements retenus pour l'école Mgr.A.-M.-Parent

- 1.1. Les frais chargés aux parents doivent être maintenus au plus bas coût possible, afin que les principes d'accessibilité à tous les services éducatifs et de gratuité scolaire soient une réalité.
- 1.2. Les frais demandés doivent correspondre au coût réel du bien.
- 1.3. Les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (art. 7 al. 2) :
 - L'utilisation d'un cahier d'exercices doit diminuer le coût demandé pour la reprographie sous réserve de l'existence d'un programme particulier dans une classe, de matériel particulier pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- 1.4. Les crayons, papiers et autres objets de même nature (art.7 al. 3) :
 - Le matériel d'une marque autre, de qualité équivalente et présentant les mêmes caractéristiques peut être accepté.
- 1.5. La facture que le parent aura à payer pourra être acquittée en plusieurs versements.
- 1.6. Communication des besoins en matériel :
 - L'ensemble de l'information sera communiqué aux parents au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.
- 1.7. Durant l'année scolaire, toute nouvelle demande de coût adressée aux parents sera préalablement présentée au conseil d'établissement.

Résultats de l'application

Suite à l'application des principes d'encadrement retenus, pour l'année scolaire 2009-2010 on peut remarquer une légère augmentation de coût au niveau des frais scolaires chargés aux parents. L'augmentation est principalement engendrée par le nouveau matériel nécessaire dans le cadre du renouveau pédagogique et par l'augmentation du coût du papier.

Le conseil d'établissement a aussi entériné la mise en place d'une procédure de recouvrement des frais non payés.

3. UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ALLOUÉES

En lien avec le projet éducatif de l'école, certaines dépenses ont été effectuées en tenant compte des ressources financières disponibles et des demandes particulières du ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport.

· Ressources humaines

Encore cette année, des sommes allouées par le MELS nous ont permis d'augmenter nos ressources en éducation spécialisée pour les élèves des classes régulières ainsi que pour les élèves ayant un trouble envahissant du développement. Ce support professionnel a entre autres permis de favoriser une meilleure persévérance scolaire.

Le nombre croissant d'élèves dyslexiques nous obligent à développer de nouveaux services adaptés aux élèves des classes régulières.

Afin de coordonner le service d'éducation spécialisée au secteur régulier et pour faciliter la mise en place d'un service de prévention du décrochage, un psychoéducateur s'est joint à l'équipe de professionnels de l'école.

· Matériel pédagogique

Encore cette année, des sommes importantes ont été injectées pour l'achat de romans, ouvrages de référence et matériel didactique divers. La bibliothèque de l'école a augmenté et renouvelé son inventaire de volumes pour une sixième année de suite.

Près de 80 000\$ a été investi pour l'achat d'ordinateurs, de tableaux interactifs et de logiciels informatiques destinés aux élèves

Dans le cadre de renouveau pédagogique, les investissements majeurs pour l'achat de volumes dans chaque discipline enseignée en 4^e et 5^e ont permis aux élèves et aux enseignants de transiter plus harmonieusement de l'ancien régime au nouveau.

· Aménagement physique

Toute la fenestration de l'école a été refaite durant l'été 2009 et quelques portes ont été changées. Un nouveau système de climatisation a été installé au printemps, les vestiaires des gymnases se sont refait une beauté et plusieurs travaux mineurs ont aussi été réalisés durant l'année.

4. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Avec le souci constant d'offrir aux élèves fréquentant l'école le meilleur service qui soit, les équipes multidisciplinaires des concentrations multisports, sciences et technologies ainsi que le programme de musique se redéfinissent constamment pour répondre aux besoins des élèves. En adaptation scolaire, tout en maintenant des objectifs élevés, l'équipe-école tente d'intégrer ou de faire participer les élèves aux activités des classes ordinaires que ce soit par de l'intégration dans un cours, des concerts, spectacles ou sorties de toutes natures.

L'année 2009-2010 a aussi démontré tout l'aspect humain qui pouvait guider les élèves et le personnel de l'école. En effet, la tragédie vécue à Haïti a touché le cœur de tous les acteurs de l'école. Des activités de solidarité ont été organisées dans l'école afin d'amasser de l'argent destiné au peuple haïtien. Au cœur de cette tragédie, l'école est devenue le pôle de la commission scolaire pour l'acheminement des dons à Haïti.

5. CONCLUSION

Guidée par un conseil d'établissement sensible aux exigences du milieu, l'école Mgr A-M - Parent demeure une institution en constante évolution qui se transforme et s'adapte aux besoins de ses élèves, de son environnement tout en respectant les orientations du projet éducatif et du régime pédagogique. Elle priorise la mise en place d'une structure favorisant la réussite de tous les élèves tout en étant un milieu de vie épanouissant pour nos jeunes afin que tout leur devienne possible !

- * FMS : formation en métiers semi-spécialisés
- FPT : formation préparatoire au travail
- CFER : Centre de formation en entreprise et récupération